



21 décembre 2023

Nous vous écrivons aujourd'hui, au nom des entreprises canadiennes, pour vous faire part de notre inquiétude concernant le projet de loi C-58 du gouvernement, qui vise à interdire le recours à des travailleurs de remplacement dans les secteurs sous réglementation fédérale.

Le projet de loi C-58 soulève de graves inquiétudes pour les entreprises canadiennes et les millions de travailleurs qui dépendent des services vitaux fournis par les entreprises sous réglementation fédérale. Ces entreprises relient nos communautés, ouvrent notre économie et veillent à ce que les Canadiens aient un accès fiable aux biens essentiels.

Les travailleurs de remplacement permettent aux organisations dans des secteurs comme le camionnage, le transport ferroviaire, les ports, les télécommunications et l'aviation de maintenir un niveau de continuité de base qui préserve les services essentiels pour les Canadiens. Cette proposition de loi pourrait avoir un impact sur les personnes qui utilisent les services de transport en commun dans les plus grandes villes du Canada, des personnes qui, autrement, ne pourraient pas se rendre au travail. De même, le propane pourrait ne pas être acheminé vers les hôpitaux ou les résidences pour personnes âgées pour les chauffer, et les céréales pourraient ne pas être transportées pour nourrir le bétail.

L'élimination de la possibilité d'utiliser des travailleurs de remplacement pour maintenir ces services essentiels incitera les syndicats à faire grève plutôt qu'à mener des négociations collectives. En conséquence, l'économie canadienne risque davantage de subir des dommages importants, de même que notre réputation en tant qu'endroit fiable pour faire des affaires et où les citoyens peuvent compter sur les services dont ils ont besoin dans leur vie de tous les jours.

Le système canadien de négociation collective, bien établi depuis de nombreuses années, a été soigneusement conçu pour encourager les employeurs et les syndicats à parvenir à des accords à la table des négociations. Or, cette nouvelle législation ferait pencher la balance du pouvoir en faveur des syndicats et aurait de graves conséquences économiques pour les communautés, les entreprises et les travailleurs canadiens.

C'est pour ces raisons que le Parlement, pas plus tard qu'en 2019, a pris la décision correcte et justifiée de rejeter la législation interdisant les travailleurs de remplacement dans les industries sous réglementation fédérale.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour discuter plus en détail de cette question.

Cordialement,

L'honorable Perrin Beatty, C.P., O.C.
Président et chef de la direction,
Chambre de commerce du Canada

Dennis Darby ing., IAS.A Président et
directeur général Manufacturiers et
exportateurs du Canada

Dan Kelly
Président et chef de la direction
Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante

Derrick Hynes
Président et chef de la direction FETCO